

STAGE DE FORMATION SYNDICALE **Etat des lieux de la gestion du mal être au travail**

Face à l'obstruction faite au CHSCT de l'Orne d'effectuer la visite votée lors de la séance du 20 juin 2018 sur le thème « Identification des faits générateurs et de la gestion du mal être au travail », la FSU de l'Orne a décidé d'organiser un stage de formation syndicale sur ce thème.

Retrouvons-nous autour des représentants du personnel au CHSCT lors d'une journée pour échanger nos expériences en la matière, identifier les mécanismes communs à ces situations et élaborer une stratégie pour obliger l'administration à prendre en compte le mal être des personnels, mal être qu'elle peut générer ou aggraver lors du traitement de ces situations.

18 DÉCEMBRE 2018
à partir de 9h00
Stage de formation syndicale
Etat des lieux de la gestion du mal être au travail
ESPACE PYRAMIDE
2, AVENUE BASINGSTOKE
ALENCON

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. **Demander une autorisation d'absence**
au plus tard le 18 novembre :
30 jours avant le stage par voie hiérarchique selon le modèle ci-contre
2. **S'inscrire auprès de la FSU :**
Afin de faciliter l'organisation et de prévoir une salle à la hauteur du nombre de participants, merci de vous inscrire avec le formulaire en ligne en suivant le lien disponible aussi sur notre site :

fsu61.fsu.fr

MODÈLE DE LETTRE DE DEMANDE (à faire de manière manuscrite)

<NOM> <Prénom>
<Grade et fonction>
<Établissement>

à- M. le Recteur
s/c : <Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service>

Objet : demande de congé pour formation syndicale le mardi 18 décembre 2018.
Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 18 décembre 2018 pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à Alençon. Il est organisé par la FSU de l'Orne, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999, publié au Journal Officiel du 6 janvier 2000).

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

<Signature>